

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/02/2017

Délibération n° D-2017-59

TAN Pass Entreprise mensuel

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU.

Direction Ressources Humaines

TAN Pass Entreprise mensuel

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre d'une délégation de services publics, la Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports Niortais (SEMTAN) assure les transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Les personnels municipaux sont particulièrement concernés par ce dispositif pour leur déplacement domicile/travail.

Pour cette raison, en 2011, la Ville de Niort avait conclu avec la SEMTAN une convention relative à une offre de services adaptée aux besoins des personnels communaux pour leurs déplacements domicile/travail. Cette convention, renouvelée le 21 octobre 2013, précisait les conditions d'agrément de la Ville de Niort, pour l'établissement et la distribution de cartes de transports TAN Pass entreprise, abonnement annuel à tarif privilégié délivré directement par la SEMTAN.

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de délégation de service public, la Communauté d'Agglomération du Niortais prévoit la mise en place de la gratuité du réseau de transport collectif de voyageurs à compter du 1er septembre 2017. En conséquence, la convention « Tan Pass Entreprise » devenant caduque, celle-ci a été résiliée par la SEMTAN.

Pour cette raison, l'abonnement « Tan Pass Entreprise » sera retiré de la vente à partir du mois de février 2017 et sera remplacé par la vente d'abonnements mensuels à 35 € jusqu'au mois d'août 2017. La participation de l'employeur continue de s'appliquer sur ces titres à hauteur de 50% du coût de l'abonnement selon les lois du 17 décembre 2008 et du 21 juin 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération D-2013-369 du 16 septembre 2013 autorisant le Conseil municipal à approuver la convention TAN Pass Entreprise relative à la distribution d'un abonnement annuel ;
- autoriser la Ville de Niort à participer mensuellement à hauteur de 50 %, entre les mois de février et août 2017 inclus, au coût des abonnements individuels TAN Pass Entreprise.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE